



**Évaluation des risques de violence chez les femmes et les filles en situation de handicap, Promotion des droits et accessibilité des personnes handicapées aux services de soins de santé et de protection**

Une étude réalisée par

L'Initiative pour un Développement Equitable en Haïti  
**(IDEH)**



**OCTOBRE 2017**

Droit d'auteur-© Octobre 2017  
Une étude du projet  
**CommunityBased Protection**

Tel : (+509)2811-9528  
[Ide.haiti@gmail.com](mailto:Ide.haiti@gmail.com)

Facebook: <https://web.facebook.com/espace.welead>

Financé par :



Réalisé en collaboration avec



## **BRÈVE PRESENTATION DE L'ETUDE**

Cette étude est réalisée en 2017 par l'équipe de l'Initiative pour un Développement Equitable en Haïti (IDEH) au cours du projet intitulé **CommunityBased Protection (CBP)**. Ce projet est réalisé en collaboration avec **JOSE** et **ESPERE**. Il vise à analyser les violences dont sont victimes les femmes et les filles en situation de handicap, à promouvoir le respect des droits et la protection des personnes en situation de handicap et de favoriser leur accès aux services publics.

**Objectif de l'enquête :** Le but de cette étude est de relever des cas de violence ayant été commis sur des femmes et des filles en situation de handicap, d'avoir une idée sur le nombre de cas qui ont été rapportés auprès des services de prise en charge (santé, justice et psycho-social), des suivis effectués et d'examiner leur accès à des services de santé et de protection.

### **A PROPOS DE L'IDEH :**

L'Initiative pour un Développement Equitable en Haïti (IDEH) est une organisation de droits humains à vocation féministe qui prône l'égalité des droits entre les hommes et les femmes, la participation réelle des femmes dans le processus de développement et un égal accès aux ressources du pays.

L'IDEH intervient particulièrement dans quatre (4) champs :

- 1) Le harcèlement sexuel et la violence basée sur le genre (VBG),
- 2) l'éducation à l'égalité,
- 3) Le Genre et Handicap
- 4) la Santé Sexuelle et Reproductive.

### **Mission de l'IDEH :**

« Un développement équitable basé sur l'égalité concrète entre femmes et hommes en Haïti, à travers la participation et le leadership des femmes haïtiennes sans discrimination dans tous les aspects de la vie publique et sociale. »

## **REMERCIEMENTS**

IDEH remercie tous ceux et toutes celles qui ont participé à cette étude. Ainsi, nos remerciements spéciaux vont à l'égard de toutes les femmes handicapées qui ont donné matière à ce rapport, M. ELEAZARD Odel pour la formation sur la thématique du Handicap et la Méthodologie; nos enquêteurs et enquêtrices: Lovely Maignan, Anna Jovin, James Desiris, Mackenda Deliasse, Elisabeth, Emmanuela Lumène, Bernathane Aristide. Ce rapport doit en particulier beaucoup à l'équipe du Bureau Exécutif d'IDEH qui coordonna le travail des équipes d'enquêteurs et enquêtrices sur le terrain et contribua à l'analyse des résultats.

**Collaborateurs Institutionnels:** IDEH remercie de façon particulière toutes les organisations/institutions ayant contribué à la réalisation de cette étude : La Christian Blind Mission (CBM), les institutions collaboratrices JOSE, ESPERE. Les institutions qui nous ont permis de collecter les données : le Centre d'Education Spéciale (CES), La Société d'Aide Haïtienne aux aveugles (SHAA) et l'association de femmes qui est affiliée à cette dernière (FHASHAA), l'Ecole Saint Vincent, le Bureau de la Secrétairerie à l'Intégration des Personnes Handicapées (BSEIPH), l'Union des Femmes à Mobilité Réduite d'Haïti (UFMORH), Association Filles et Femmes au Soleil (AFAS), La clinique « pranmenm » de Médecins Sans Frontières.

## Table des Matières

	-Page-
Sigles Et Acronymes .....	6
Résumé exécutif .....	7
I. Problématique de Recherche .....	8
1.1. Contexte de l'étude .....	8
1.2. Questions de recherche .....	9
1.3. Objectifs de recherche .....	10
1.4. Justification .....	11
1.5. Délimitation de la zone d'étude .....	11
II. Cadre méthodologique .....	12
2.1. Méthodologie .....	12
2.2. Techniques et Outils d'Analyse : .....	12
2.3. Méthodes et techniques .....	13
2.4. Population de l'étude.....	13
2.5. Échantillon .....	14
III. Présentation et Analyse des données des entrevues individuelles .....	15
IV. Rapport de Focus Group .....	25
V. Rapport des entrevues institutionnelles.....	30
VI. Conclusion .....	33
VII. Recommandations .....	35
VIII. ANNEXES.....	37
1) Présentation des Institutions .....	37
2) Des outils de collecte des données.....	37
3).....	37
IX. BIBLIOGRAPHIE.....	54

## SIGLES ET ACRONYMES

<b>AFAS</b>	Association Filles et Femmes au Soleil
<b>BSEIPH</b>	Bureau de la secrétairerie d'Etat à l'Intégration des Personnes Handicapées
<b>CDPH</b>	Convention relative aux Droits des Personnes Handicapées
<b>CEDEF</b>	Convention pour l'Elimination de toutes les Discriminations à l'Egard des Femmes
<b>CES</b>	Centre d'Education Spéciale
<b>ESPERE :</b>	Sant Sante Mantal
<b>FHAASHAA</b>	Femmes Handicapées Affiliées à la Société Haïtienne d'Aide aux Aveugles
<b>IDEH</b>	Initiative pour un Développement Equitable en Haïti
<b>JOSE</b>	Jeunes Organisés pour une Société Emancipée
<b>MCFDF</b>	Ministère à la Condition Féminine et aux Droits de la Femme
<b>MSF</b>	Médecins Sans Frontières
<b>OPH</b>	Organisations de Personnes Handicapées
<b>PH</b>	Personnes Handicapées
<b>SHAA</b>	Société Haïtienne d'Aide aux Aveugles
<b>UFMORH</b>	Union des femmes à Mobilité Réduite d'Haïti
<b>UNICEF</b>	Organisation des Nations Unies Pour l'Enfance

## RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Malgré la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et la ratification de la Convention relative aux Droits des Personnes Handicapées (CDPH), les personnes handicapées demeurent l'un des groupes les plus discriminés dans la société. Ces dernières sont très souvent exclues de la sphère sociopolitique et professionnelle et n'ont pas accès aux services sociaux de base comme l'éducation, la santé... Cette situation de marginalisation les empêche de s'épanouir totalement ; et les filles/ femmes handicapées sont encore plus marginalisées car en plus d'être handicapées, elles sont de sexe féminin. Ce qui fait qu'elles vivent leur handicap différemment des hommes handicapés.

Celles-ci sont souvent assimilées à des mendiants, des éléments dérangeants, des surplus de la société et sont en proie à toutes formes de violences (verbales, physiques, sexuelles, psychologiques, économiques). En tant que femmes, elles ne sont pas épargnées des injures et comportements sexistes discriminatoires. Elles sont considérées comme inférieures et sont sujettes à être traitées comme des objets sexuels. Et la majorité de violences qu'elles subissent n'est même pas dénoncée et dans certains cas, elles sont mêmes exaltées comme si le fait d'être handicapée donnerait aux personnes non handicapées droit et pouvoir sur leurs corps. Les femmes handicapées victimes de violence rencontrent aussi des difficultés énormes à pouvoir dénoncer leurs agresseurs et avoir une prise en charge intégrale. La banalisation de l'acte, la peur de l'agresseur, la méconnaissance des institutions pouvant leur apporter une certaine aide, l'inaccessibilité de celles-ci aux centres existants, le manque de moyens économiques, certaines déficiences sont autant de facteurs compliquant de plus en plus leurs cas. De plus, il n'existe même pas de données disponibles sur cette question et d'institutions traitant de ce cas spécifiquement.

Cette étude nous a aussi permis de réaliser l'inaccessibilité des femmes handicapées aux différentes ressources du pays et les difficultés auxquelles elles font face pour bénéficier de soins de santé, d'appui psycho-social, de suivis en cas de violence ou d'adaptation à leur situation de femmes handicapées. Ces constats nous ont amené à faire des recommandations telles que la mise en place d'une base données contenant les informations et revendications des femmes handicapées haïtiennes, l'autonomisation financière des femmes handicapées, la prise en compte de la notion du handicap dans le traitement des cas de violence basée sur le genre, la sensibilisation sur le respect des droits des femmes et des personnes handicapées, la mise en place d'un système d'assurance santé pour personnes handicapées...

# I. Problématique de Recherche

## 1.1. Contexte de l'étude

L'égalité est un principe universel sur lequel reposent de nombreux instruments juridiques, comme la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. L'égalité fait référence à la non-discrimination, l'égalité des chances, égalité de traitement, égalité devant la justice...

Malgré l'égalité de droit prônée à travers la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et d'autres conventions et textes de loi relatifs aux droits humains, il existe encore des groupes discriminés et exclus de la sphère sociale soit à cause de leur sexe, leur race (couleur), leur appartenance sociale ou leur handicap. Les personnes en situation de handicap font partie de ces groupes de personnes stigmatisées et discriminées dans la société.

En fait, le handicap peut être défini comme « *toute limitation d'activités ou restriction de participation à la vie en société qu'une personne subit en raison d'une altération temporaire ou permanente d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, cognitives et psychiques* »<sup>1</sup>.

Le nombre de personnes handicapées dans le monde est estimé à un milliard, soit 15 % de la population mondiale<sup>2</sup>. En Haïti, il est estimé à environ 800.000 personnes, soit environ 10% de la population totale du pays<sup>3</sup>. Ces personnes font face à toutes sortes de discriminations. En effet, on a tendance à considérer ces dernières comme des fardeaux pour la société, des éléments gênants, des personnes anormales desquelles la société doit se débarrasser. A cause de leur handicap, elles sont exclues de la sphère socio-politique et économique. Leur accès aux services sociaux de base (éducation, santé, ...) n'est pas garanti. Des violences (physiques, verbales, psychologiques...) sont même commises sur elles. En outre, la plupart des institutions et entreprises du pays ne disposent pas de structures d'accueil correspondant à leur handicap.

L'exclusion des personnes en situation de handicap est avant tout une violation de droits humains. Les personnes handicapées font face à de nombreux obstacles dans leur lutte pour l'égalité. Hommes et femmes handicapés-es sont victimes de discriminations sur la base de leur

---

<sup>1</sup>BUREAU DE LA SECRAITERERIE D'ETAT A L'INTEGRATION DES PERSONNES HANDICAPEES, *Loi portant sur l'intégration des personnes handicapées*, 21 mai 2012, Le Moniteur. ( Nous devons aussi noter que ces chiffres sont des chiffres spéculatifs des enquêtes plus sérieuses doivent être réalisées sur cette question)

<sup>2</sup>ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE et BANQUE MONDIALE, *Rapport mondial Handicap*, 2011, Genève, Editions de l'OMS, 350p. disponible en ligne sur [http://www.who.int/disabilities/world\\_report/2011/summary\\_fr.pdf](http://www.who.int/disabilities/world_report/2011/summary_fr.pdf)

<sup>3</sup>MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES ET DU TRAVAIL (MAST) SECRAITERERIE D'ETAT A L'INTEGRATION DES PERSONNES HANDICAPEES (SEIPH), *Politique Nationale du Handicap : Les grandes orientations*, Septembre 2009, 220p, disponible en ligne sur [///C:/Users/CyberCentre/Downloads/Politique%20nationale%20du%20Handicap%20\(Full%20version\).pdf](///C:/Users/CyberCentre/Downloads/Politique%20nationale%20du%20Handicap%20(Full%20version).pdf)

handicap, pourtant les femmes handicapées sont victimes de discriminations de différentes formes en rapport à la fois avec le genre et le handicap<sup>4</sup>. Cette double discrimination réduit encore plus la chance des femmes en situation de handicap car elle est directement liée aux rapports sociaux de sexe. En général, les femmes sont victimes du manque d'intégration dans la sphère sociale, mais toujours est-il que les femmes en situation de handicap sont doublement discriminées- en tant que femmes et en tant que handicapées. Ces deux éléments combinés constituent un obstacle pour elles et les empêchent de participer activement au développement de leur pays et favorisent l'inégalité, l'incohérence sociale.

En plus, elles sont très souvent sujettes à être victimes à des violences verbales, physiques et sexuelles. Cette situation n'épargne pas notre pays Haïti car de nombreuses femmes handicapées haïtiennes dénoncent cette situation.

Consciente des retombées négatives d'un tel phénomène sur les femmes handicapées et en vue d'analyser en profondeur la situation de ces dernières en Haïti, l'Initiative pour un Développement Équitable en Haïti (IDEH) a estimé nécessaire de réaliser, en collaboration avec **JOSE** et **ESPERE**, un projet financé par CBM intitulé : **Community Based Protection**.

Dans le cadre de ce projet, L'IDEH réalise une enquête sur les discriminations et violences dont sont victimes les femmes handicapées tout en analysant leur accès aux soins de santé et services de protection<sup>5</sup>.

## 1.2. Questions de recherche

Dans le cadre de notre travail, nous nous concentrons sur les questions suivantes :

- Quelles sont les causes des discriminations et des violences subies par les femmes/filles en situation de handicap à Port-au-Prince ? Comment est réalisée la prise en charge de ces femmes ?
- Comment les filles/femmes en situation de handicap vivent-elles leur handicap ?
- Quelles sont les institutions traitant les cas de violences commises sur les femmes handicapées et offrant des services de protection à ces dernières ?
- Les femmes en situation de handicap ont-elles accès aux services de soins de santé et de protection ?

---

<sup>4</sup>PARLEMENT EUROPEEN, Direction générale des Politiques Internes, Département thématique C: *Droits des Citoyens et Affaires Constitutionnelles, Égalité entre les femmes et les hommes, Discrimination générée par l'intersection des dimensions du genre et du handicap*, 2013, disponible en ligne sur [http://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/etudes/join/2013/493006/IPOL-FEMM\\_ET\(2013\)493006\(SUM01\)\\_FR.pdf](http://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/etudes/join/2013/493006/IPOL-FEMM_ET(2013)493006(SUM01)_FR.pdf)

<sup>5</sup> En parlant de services de protection, nous faisons référence aux services ayant rapport à la défense de leurs droits, services judiciaires, appui psycho-social, matériels d'adaptation..)

- Quelles sont les dispositions à prendre pour prévenir les violences commises sur les filles/femmes en situation de handicap ?
- Quelles sont les dispositions à prendre pour faire respecter les droits des personnes en situation de handicap ?

### **1.3. Objectifs de recherche**

D'après Angers, la concrétisation de la question de recherche requiert l'élaboration d'une hypothèse ou d'un objectif de recherche; l'hypothèse pouvant être définie comme une réponse anticipée de la question de recherche. Dans le cas d'une recherche ayant un caractère pionnier ou lorsque les phénomènes qui y sont examinés sont difficilement mesurables, il est préférable d'élaborer un objectif de recherche car il est impossible de prévoir ce qui sera découvert<sup>6</sup>.

Puisque notre recherche revêt un caractère pionnier, nous avons présenté un objectif de recherche en lieu et place d'une hypothèse de recherche.

Ainsi, par rapport à notre question de recherche nous avons comme objectif principal :

- D'analyser les violences dont sont victimes les femmes et les filles en situation de handicap.

Cet objectif principal nous amène à avoir plusieurs objectifs secondaires :

- De relever des cas de violence ayant été commis sur des femmes et des filles en situation de handicap en prenant soin de relever le nombre de cas qui ont été rapportés auprès des services de prise en charge (santé, justice et psycho-social)
- D'analyser la prise en charge (suivis) des cas de violences faites sur les femmes en situation de handicap
- D'identifier et d'analyser les discriminations et les violences sur deux angles : le genre et le handicap
- De démontrer le lien étroit existant entre le handicap, les enjeux de genre et la Violence Basée sur le Genre
- De relever des institutions traitant les cas de violences commises sur les femmes handicapées et offrant des services de protection à ces dernières
- D'examiner si l'accès des services de santé et de protection est à la portée des femmes et des filles en situation de handicap
- D'identifier les obstacles à l'intégration des personnes en situation de handicap ainsi que les solutions envisagées afin d'y remédier cela.

---

<sup>6</sup>ANGERS, Maurice, *Initiation à la méthodologie des sciences humaines*, 2005, Québec, les éditions CEC.

#### **1.4. Justification**

Le choix d'une problématique de recherche ne saurait être le fruit du hasard. Elle doit être portée sur une question assez pertinente et utilitaire pour la société et contribuer à l'avancement de la science.

Cette recherche nous a permis d'analyser la situation des personnes en situation de handicap et particulièrement des filles/femmes en situation de handicap. Elle nous permet de mieux comprendre la situation des personnes handicapées, d'analyser les violences dont sont victimes les filles/femmes handicapées, de mieux cadrer les interventions qui se font de ce secteur, de comprendre le lien existant entre le genre et le handicap et ainsi tenir compte de ce lien pour mieux appréhender la situation des filles/femmes en situation de handicap.

#### **1.5. Délimitation de la zone d'étude**

L'étude se déroulera dans la (zone) région métropolitaine de Port-au-Prince mais l'enquête sera particulièrement réalisée dans ces trois (3) zones : Carrefour, Port-au-Prince, Delmas vu que les organisations partenaires travaillant avec les personnes handicapées se trouvent dans ces trois zones. Et c'est par le biais de ces organisations que nous accéderont à notre population d'étude.

## II. Cadre méthodologique

### 2.1. Méthodologie

Après avoir défini la problématique de notre recherche, il s'avère nécessaire de présenter l'ensemble des méthodes et des techniques que nous avons utilisées dans le cadre de notre travail (méthodologie) ainsi que notre échantillon.

Nous appelons méthodologie les méthodes ou la démarche à mettre en œuvre afin de recueillir les données sur lesquelles nous travaillons, constituer notre échantillon et traiter notre corpus et indiquer notre modalité d'analyse ; ce qui nous permettra de parvenir aux résultats escomptés et aussi d'atteindre nos objectifs.

J. Noël (2011) affirme que : « *sur le plan scientifique, la méthode, c'est le procédé qui mène à la connaissance de la réalité. C'est l'instrument de la marche rationnelle vers la vérité.* »

L'analyse de notre choix s'est portée à la fois sur la méthode qualitative et la méthode quantitative (méthode mixte). Nous avons utilisé, d'une part, la méthode qualitative car c'est l'approche qui permet d'étudier les mécanismes d'opinion, les perceptions, voire même la compréhension sociale<sup>7</sup>. Par l'approche qualitative, nous avons évoqué la réalité sociale (le statut social) de quelques femmes handicapées, analysé les violences et discriminations dont elles sont victimes et, d'autre part, nous avons utilisé la méthode quantitative pour relever le nombre de cas de violences commises sur les femmes et filles en situation de handicap ainsi que le nombre de cas rapportés aux organismes de prise en charge.

### 2.2. Outils d'Analyse :

Pour la conception du mode de collecte de données, deux(2) méthodes et trois(3) outils fut utilisées :

#### 1. Entrevues Structurées:

- OUTIL1: Questionnaires Individuels
- OUTIL 2: Questionnaires Institutionnelles

#### 2. Discussions Dirigées:

---

<sup>7</sup> WAHNICH, Stéphane, *Enquêtes quantitatives et qualitatives, observation ethnographique. Trois méthodes d'approche des publics*, disponible en ligne sur <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2006-06-0008-002.pdf>

## ○ OUTIL 3: Guide de discussion dirigée

### **2.3. Méthodes et techniques**

Selon Maurice Angers, l'élaboration de la méthodologie se fait en deux phases : il s'agit d'abord de choisir une méthode ou une technique de recherche, ensuite construire l'instrument de collecte propre à celle choisie. En sciences humaines et sociales, les principales méthodes et techniques de recherche utilisées pour la collecte sont au nombre de six : l'observation en situation, l'entrevue de recherche, le questionnaire ou le sondage, l'expérimentation, l'analyse du contenu et l'analyse statistiques<sup>8</sup>.

Chacune de ces méthodes et techniques comporte des avantages et des inconvénients et peut être mieux adapté à un tel type de recherche qu'à un autre. Aussi, le choix de notre méthodologie de recherche doit être effectué en fonction de notre problème de recherche, des possibilités qu'offre chaque méthode et des résultats escomptés.

Dans le cadre de cette étude, nous avons utilisé l'entrevue de recherche. L'entrevue de recherche est souvent réalisée lorsque l'on veut connaître en profondeur des perceptions et des conceptions d'individus ou de groupes. Elle est tout indiquée pour qui veut explorer les motivations profondes, des individus et découvrir à travers la singularité de chaque rencontre, des motifs communs aux comportements des gens<sup>9</sup>. Celle-ci nous permettra d'analyser les violences dont sont victimes les femmes et les filles en situation de handicap, d'analyser les conceptions et perceptions des individus sur les personnes en situation de handicap.

Nous avons aussi réalisé des entrevues directives individuelles, des entrevues de groupe (focus group) et des entrevues institutionnelles avec des institutions œuvrant dans le domaine du handicap, violence basée sur le genre pour relever les cas de violences commises sur les filles/femmes handicap ou leurs conceptions et leurs propositions pour faire face à ce problème.

### **2.4. Population de l'étude**

Pour réaliser cette recherche, il nous fallait aussi déterminer notre population d'étude. Nous avons défini la population cible de l'enquête, c'est-à-dire la population qui est concernée par la problématique et les objectifs de recherche. Pour cela, nous avons précisé les critères qui

---

8ANGERS, Maurice, *Initiation à la méthodologie des sciences humaines*, 2005, Québec, les éditions CEC.

<sup>9</sup> Ibid.,

définissent cette population. Dans le cadre de notre travail, notre population était l'ensemble des filles/ femmes en situation de handicap et les institutions œuvrant dans le domaine de la violence basée le genre et/ou de l'intégration des personnes en situation de handicap. Compte tenu du fait que la population cible n'est pas toujours accessible et puisqu'il n'était pas possible d'effectuer la recherche avec tous les éléments de cette population, nous avons établi un échantillon le plus représentatif que possible de la population concernée par la recherche. Nous avons aussi pris soin de définir la taille et les caractéristiques de cet échantillon.

## **2.5. Échantillon**

Pour les entrevues individuelles et de groupes

Nous avons réalisé des entrevues avec cent vingt-huit (128) filles/femmes handicapées à raison de :

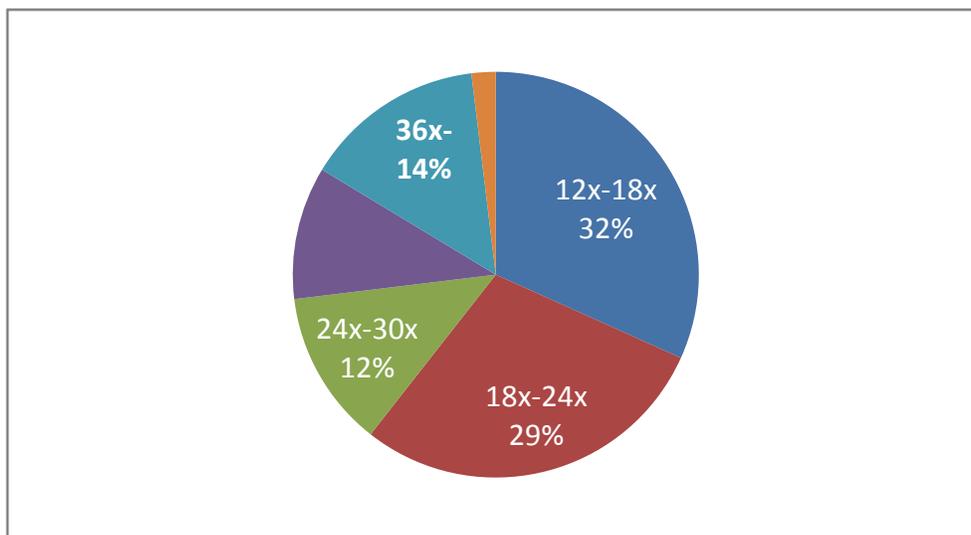
- 104 entrevues individuelles
- Réalisation de six (6) focus group :
  - Groupes constitués de 12 personnes (filles et femmes en situation de handicap) (12\*2) =24 personnes  
Ces focus group ont été réalisés avec des filles/femmes en situation de handicap de diverses associations de personnes handicapées (FHAASHAA, UFMORH...)
- 3 organismes de ces deux (2) secteurs (Handicap et violence basée sur le genre) et de trois (3) zones de l'aire métropolitaine de Port-au-Prince (Carrefour, Port-au-Prince, Delmas).

### III. Présentation et Analyse des données des entrevues individuelles

Dans le cadre de cette enquête, nous avons totalisé 104 entrevues individuelles réalisées dans huit (8) espaces : Saint Vincent ; Camp d'Hébergement de l'aviation (Sous Piste), JOSE ; AFAS (Association des Femmes et des Filles au Soleil) ; Delmas (entre Delmas 31 et 42) ; SHAA( Société Haïtienne d'Aide aux Aveugles), BSEIPH (Bureau de la Secrétaire d'Etat pour l'Intégration de Personnes Handicapées) et CES (Centre d'Education Spéciale).

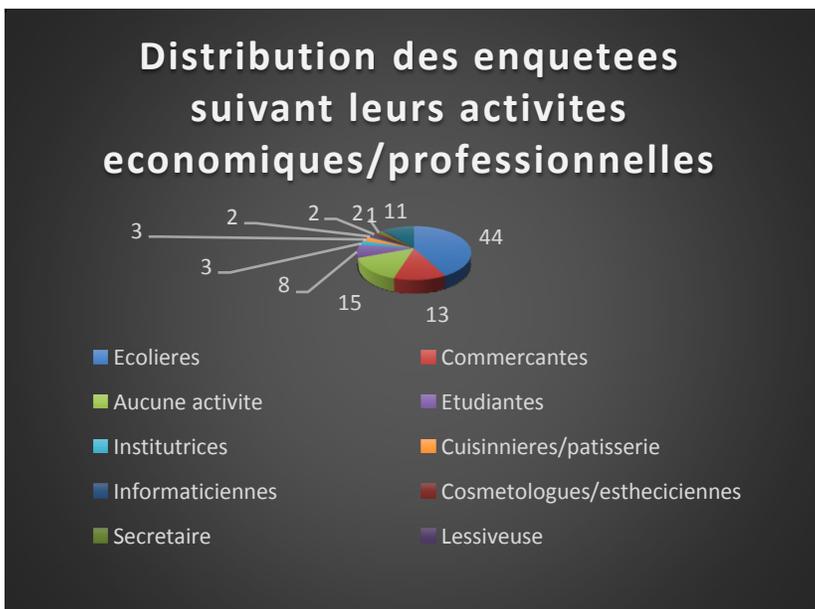
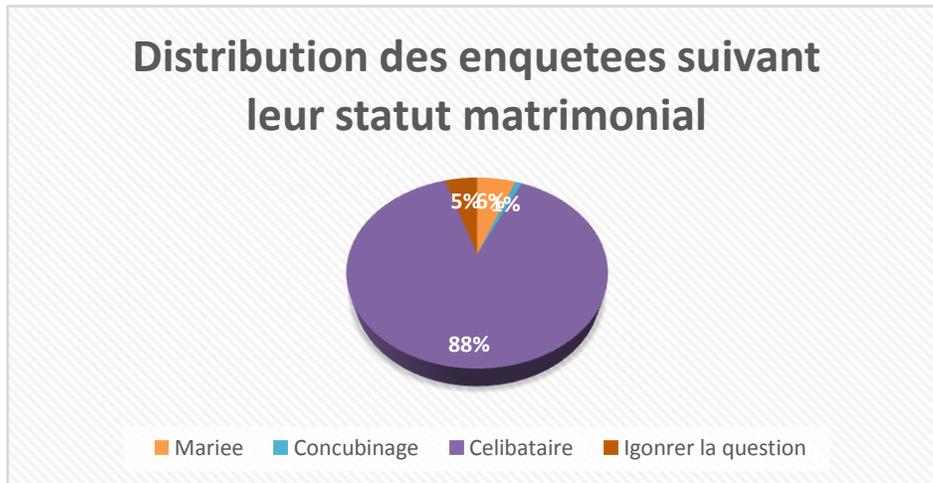
#### 3.1. Information Personnelles des Enquêtées

Les enquêtées sont toutes de sexe féminin ; 33 d'entre elles ont entre 12 à 18 ans soit 34.32% ; 30 sont compris entre 18 et 24 ans soit 31.20% ; 13 des enquêtées ont entre 24 et 30 ans soit 13.52% ; 11 des 104 enquêtées soit 11.44% ont entre 30 et 36 ans et 15 d'entre elles ont 36 ans et plus soit 15.6% des enquêtées.



50 des 104 enquêtées habitent la commune de Port-au-Prince soit 52% ; 45 des enquêtées habitent à Delmas soit 46.8% ; 2 des 104 habitent à Pétiion-Ville soit 2.08% et une d'entre elles habitent au village Lumane Casimir soit 1.04% . 6 des 104 enquêtée ne disent pas où elles habitent soit 6.24% des enquêtées.

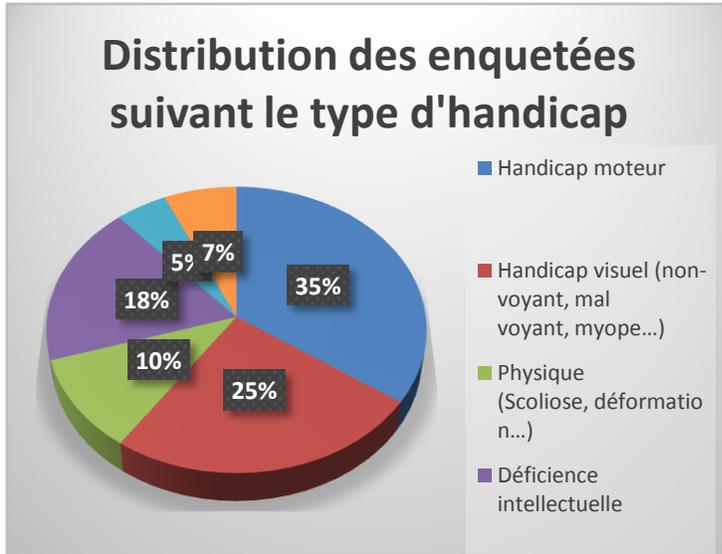
La grande majorité des enquêtées sont des célibataires 92 soit 95.68 % ; 6.24 % d'entre elles sont mariées soient 6 des 104 enquêtées ; une d'entre elles vit en concubinage. Cinq (5) enquêtées ignorent la question.



Parlant des activités professionnelles et économiques ; des 104 enquêtées, 44 disent qu'elles sont des écolières, 13 sont des commerçantes, 15 ne font aucune activité académique/professionnelles /économiques, 8 sont des étudiantes, 3 sont des institutrices, 3 sont des cuisinières/pâtissières, 2 sont des informaticiennes, 2 sont cosmétologues/ esthéticiennes, 2 sont secrétaires et (1) une lessiveuse. 11 enquêtées ignorent la question.

### 3.2.Handicap et Discrimination

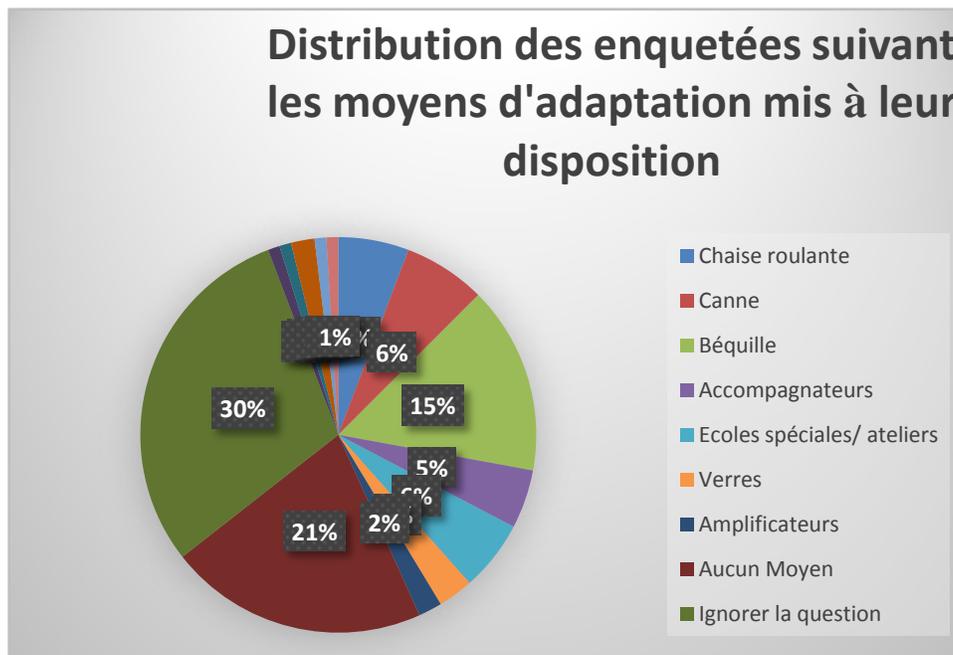
#### Type Handicap



Des 104 enquêtées 12 disent être handicapées à la naissance et les 92 autres sont devenues handicapées suite à une maladie ou accident survenu entre l'âge de 2 à 17 ans, ou après le séisme du 12 janvier 2010.

#### Moyen Adaptation

Les moyens d'adaptation mis à la disposition des personnes en situation de handicap : 20 des 104 enquêtées disent qu'aucun moyen n'est mis à leur disposition, 7 disent qu'elles ont la chaise roulante comme moyen d'adaptation, 12 disent qu'elles ont la canne, 2 ont la béquille comme moyen d'adaptation, 4 disent qu'elles ont des accompagnateurs, 7 des enquêtées disent qu'elles vont dans des écoles spéciales, 2 disent qu'elles portent des verres et 3 ont des amplificateurs ; 24 des enquêtées ignorent la question.



### 3.3.Discrimination par rapport au Handicap

*Avez-vous déjà été discriminée à la fois par rapport à votre handicap et par rapport à votre sexe? (Le fait d'être femme vous fait-elle vivre votre handicap d'une manière particulière?)*

En ce qui a trait à la façon dont elles vivent leur handicap, des 104 enquêtées 20 soit 19.23% disent qu'elles vivent mal leur handicap, le fait d'être dépendante, de pas pouvoir apprendre à lire et à écrire et d'être souvent l'objet de moqueries et des discriminations, certaines fois elles ont des pensées suicidaires ; 75 des enquêtées soit 72.11% disent vivre bien, elles ont le support de leur famille, elles se sentent comme des personnes à part entière. Cependant la majeure partie des femmes handicapées rencontrées se trouvent discriminées par rapport à leur handicap : 80 des 104 enquêtées soit 76.92% disent avoir été discriminée par rapport à leur handicap, elles sont discriminées dans leur famille, dans les rues, à l'école, dans le voisinage, souvent quand elles veulent émettre leur opinion, les gens font référence à leur handicap, leur disant : « **Sa w konnen se pa yon kokobe ou ye** », victime de harcèlement de rues suivi de discriminations du genre « **M pa wont rele w ou wont reponn ou tou kokobe** »

35 sur 104 enquêtées disent avoir été discriminées en premier lieu par leur handicap et en second lieu par rapport à leur sexe, selon elles : le fait d'être femme et d'être handicapée leur rend plus vulnérables, et croient qu'elles sont doublement discriminée,

*« à l'école ont m'a souvent mise à l'écart, les professeurs ne veulent pas m'expliquer d'avantage si je ne comprends pas, pour eux c'est normal que je ne comprenne pas, car je suis une femme, de surcroit handicapée » .*

### 3.4.Violences subies et types de violences

104 enquêtées disent avoir été l'objet de ces violences : physiques, des coups et des blessures ou verbales telles que des insultes et des injures sexistes au moins une fois dans leur vie :

**Violences Physiques:** 37% des enquêtées disent l'avoir subi **au moins une fois ces types de violences comme: Coups et/ou des gifles, tabassage,**

**Violences Psychologiques:** 26% des enquêtées disent avoir subi ces violence Psychologiques: *menace avec une arme, menace d'étranglement ou autre menace de mort, enfermer ou empêcher de sortir, s'en prendre à leur enfant Insultes discriminatoire liées à leur handicap.*

**Violences Sexuelles:** 15% sont *imposer des rapports sexuels, imposer des pratiques sexuelles non désirées , l'Avances sexuelles déplaisantes ou l'acte sexuelle;*

Violences économiques: 22% des enquêtées disent que ca arrive que l'on *Dépenser tes ressources sans leur accord, refus d'un service public, un emploi ,ou un crédit:*

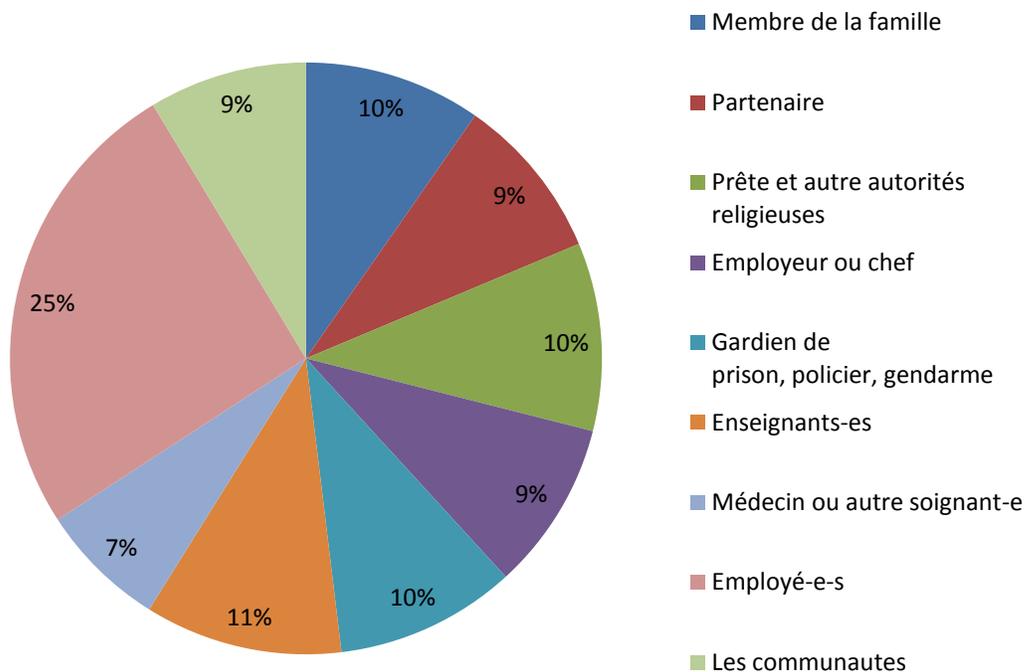


Figure 1: Représentation graphique des violences

Malgré ces violences que ces enquêtées subissent la majorité d'entre soit 50.96% n'ont jamais eu de pensées suicidaires, seulement 22.11% pense a se suicider..

Dépendamment des cas, elles subissent ces violences de la part de leurs proches: parents des membres de la famille (Frère, oncle, cousin), d'un partenaire intime, autorité religieux (prête ou pasteurs), ou autre.

## Par qui avec vous victimes ces types de violence? Une fois



Nous avons pu voir que les maladies demeurent la cause principale pouvant occasionner un handicap, caractérisé par une prise en charge trop tardive, ensuite les accidents, les facteurs biogénétiques et enfin le séisme du 12 janvier 2010.

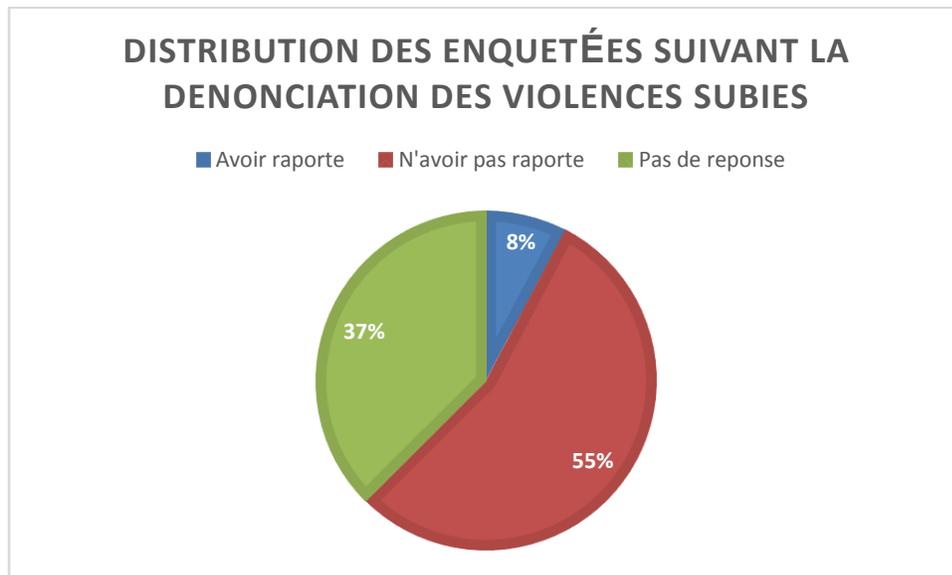
De plus on constate une situation de dépendance des femmes en situation de handicap, car pour mener bien leurs activités quotidiennes elles ont souvent recours à une tierce personne, malgré le fait qu'elles ont des matériels/moyens d'adaptations. D'un autre part ce chapitre tend à confirmer notre hypothèse de départ à savoir que les femmes et les filles en situation de handicap sont victimes de différents types de violences, principalement de violence sexuelle et de discrimination reposant à la fois sur leur sexe et leur handicap.

### 3.5. Dénonciation des violences

Avez-vous apporté vos cas de violence dans une organisation ou institution publique traitant de cette question, si oui quelles institutions ?

Sur 104 enquêtées 39 ignorent la question et 65 l'ont répondue dont 57 disent n'avoir pas rapporté les cas de violences subies dans une organisation ou institution publique traitant les cas

de violences, seulement 8 des enquêtées ont rapporté les cas de violences subies. Et les plaintes ont été portées dans des postes de police et tribunaux.



### 3.6.Prise en charge

*(Des poursuites légales ont-elles effectuées, avez-vous bénéficié de services de santé, avez-vous bénéficié d'un accompagnement psychosocial ?)*

9 des enquêtées déclarent avoir porté plainte, une d'entre elle a dû abandonner les poursuites parce que l'agresseur était son frère, pour les 8 autres il n'y a pas eu de suivis, en raison du fait que les agents auxiliaires de la justice, la PNH (Police Nationale d'Haïti) n'a pas pris leur cas en considération, certaines d'entre elles ont été ridiculisées et harcelées par les agents de la PNH ou les avocats.

Selon les réponses de 90 des enquêtées soit 90.5% : La peur d'être à nouveau violentée car l'agresseur est souvent quelqu'un proche de la victime, (famille, ami, ami de la famille etc.), le dicton de linge sale se lave en famille, le laxisme des instances concernées, mais surtout et avant tout la honte d'être indexée, sont autant de raisons qui empêchent aux filles/femmes de porter plainte.

25 des 104 enquêtées soit 24% disent connaître une fille ou une femme victime de violence de la part des membres leur famille (frère, cousin, oncle) ou partenaire masculin, des coups suivis de blessures graves.

Selon 96 des enquêtées soit 92.3% la cause principale des violences, c'est la vulnérabilité des personnes en situation de handicap, les gens aiment profiter des autres, à cause de leur handicap elles deviennent une proie facile pour l'agresseur.

### **3.7. Difficultés rencontrées**

75 des 104 soit 72.11% des enquêtées disent que le manque de moyens financiers, le non-respect des droits des personnes en situation de handicap, le problème d'accès aux services de protection sont les principales difficultés rencontrées par les filles/femmes en situation de handicap pour avoir une prise en charge intégrale en cas de violence.

### **3.8.Prévention des violences**

De l'avis de 91 enquêtées soit 87% les dispositions à prendre pour prévenir les violences sur les filles/femmes en situation de handicap sont :

1. la sensibilisation de la population sur le respect des droits des personnes handicapées.
2. application de la loi sur l'intégration des PH, application stricte d'une loi sur les agressions sexuelles.
3. Favoriser un système d'éducation inclusive une meilleure prise en charge des personnes en situation de handicap dans les communautés.

### **3.9.Connaissance des institutions de prise en charge**

Les enquêtées citent des institutions comme le Bureau du Secrétaire Etat pour l'Intégration des Personnes Handicapées (BSEIPH), le Ministère des Affaires Sociales et du Travail (MAST), le Ministère à la Condition Féminine et aux Droits des Femmes (MCFDF) offrant des services d'Assistance Légale, Accompagnement Psychosociale, Soins Médicaux.

### 3.10. Accès aux Services et droits des personnes handicapées

Seulement 45 des 104 enquêtées soit 43.2% disent visiter un médecin au moins une fois l'an. Plus de la moitié des enquêtées soit 67.30% disent qu'elles ne bénéficient pas de services sanitaires spécifiques aux femmes à savoir services gynécologiques et de maternité.

Aux questions : *Avez-vous été discriminée par un agent hospitalier/ Bénéficiez-vous des accompagnements psychosocial ?* 13 des enquêtées disent avoir été discriminée et 60 des 104 soit 57.69% enquêtées disent ne pas bénéficier d'accompagnement psychosocial.

Selon 95 des 104 enquêtées soit 91.34% parmi les principaux facteurs empêchant l'accès des personnes en situation de handicap aux services de protection et de santé figurent :

1. L'irresponsabilité des gouvernants, caractérisés par un manque d'engagement à garantir les droits humains en particuliers les droits des personnes en situation de handicap.
2. l'inadaptation des infrastructures (Parking pour PH, Ecriture en Braille, Langage des Signes etc.)
3. le cout élevé des médicaments, des thérapies, le manque de moyens financiers des personnes en situation de handicap.

De l'avis de 92 des 104 enquêtées les dispositions qui devraient être prises pour faire respecter les droits des personnes en situation de handicap et faciliter leur accès aux services de santé et de protection sont la sensibilisation de la population sur le respect des droits des personnes en situation de handicap, rendre effective la loi sur l'intégration des personnes en situation de handicap.

En ce qui concerne les dispositions légales relatives aux droits de personne en situation de handicap seulement 23 des 104 enquêtées soit 22.1% sont en connaissance d'une disposition : la loi du 13 mars 2012 qui, selon elles, n'est pas mis en application.

Ce chapitre démontre a clair comment les femmes et les filles en situation de handicap sont sous l'emprise de la culture du « kase fèy kouvri sa<sup>10</sup> » qui veut que les femmes victimes de violence se taisent .les femmes violentés vivant en situation de handicap ont moins de chance de porté plainte pour plusieurs raison : en premier lieu vue leur situation de dépendances, leur manques

---

<sup>10</sup> Etouffer l'affaire dans l'oeuf

d'informations, elles ont peu d'accès à l'information sur les services de soin de santé et de protection et partagent la croyance populaire qui veut faire croire que la justice ne se penche pas sur les cas de viol des femmes en situation de handicap. Avec pour argument « ak kiyès ou pral jije la a » en faisant référence à une femme en situation de handicap. Il souligne aussi la non valorisation des droits des personnes en situation de handicap dans le système judiciaire haïtien lors d'un procès pouvant les opposer à une personne n'ayant aucun handicap.

## IV. Rapport de Focus Group

Dans le cadre de cette étude, nous avons réalisé deux (2) focus group : l'un à FHAASHA (Femmes Handicapées Affiliées à la Société Haïtienne d'Aide aux Aveugles) avec 12 femmes handicapées et l'autre à UFMORH (Union des Femmes à Mobilité Réduite d'Haïti) avec 12 femmes handicapées.

**Objectif des trois (3) Focus Group :** À travers ces focus group, nous avons eu pour objectif d'analyser les discriminations et violences dont sont victimes les personnes handicapées particulièrement les filles et les femmes, de relever les cas de violence commises sur les filles et femmes handicapées, d'analyser les suivis effectués et d'examiner leur accès aux services sociaux de base.

### 1.1. Rapport de Focus Group réalisé à la FHAASHAA (Femmes Handicapées Affiliées à la Société Haïtienne d'Aide aux Aveugles).

---

**1.1.1. Présentation des Participantes :** Ce focus group a été réalisé à la FHAASHAA : (Femmes Handicapées Affiliées à la Société Haïtienne d'Aide aux Aveugles) avec la présence de 12 femmes handicapées inscrites à cette dite organisation. Ces femmes sont majoritairement des handicapées visuelles (*11 femmes non-voyantes ou mal voyantes*) et une seule femme (1) avec un handicap moteur. Ces handicapées visuelles accèdent à l'écriture braille par le biais de la SHAA.

#### 1.1.2. Handicap/Discrimination

---

##### *Compréhension du terme Handicap*

Les participantes considèrent comme personnes handicapées toute personne ayant une déficience ou une incapacité quelconque tout en considérant les obstacles et limitations liés à l'environnement social.

La façon dont elles vivent leur handicap et les discriminations dont elles sont sujettes. Elles déclarent subir des discriminations sous plusieurs formes et dans la plupart des institutions qu'elles fréquentent : Églises, écoles, institutions publiques et privées. D'une part, on associe leur handicap à la mendicité. Dans beaucoup de cas, elles sont considérées comme des mendiante et des emmerdeuses. Elles sont repoussées même des

fois ou sujettes à des moqueries. D'autre part, beaucoup de gens pensent qu'elles ne devaient pas sortir et les choquent avec leurs propos comme : « *ou tou kokobe, ou pa ka chita lakay ou...pou ou ap vinn anmègde moun nan lari a la* ». Elles sont méprisées et déclarent qu'il faut avoir beaucoup de courage et de détermination pour dépasser ces stigmatisations. En plus, on prend l'habitude de les identifier par rapport à leur handicap. « *Ou tou pèdi non manman w ak papa w te baw la...ou rele kokobe oubyen avèg kounya* » Déclare une des enquêtrices.

Elles déclarent aussi rencontrer de sérieux problèmes de déplacement ; Les chauffeurs de taxi leur refusent bon nombre de fois ce service, leur disant qu'elles ne pourraient pas les orienter (parce qu'elles sont aveugles). Au marché, elles sont sujettes à être moquées par les marchandes quand elles refusent un produit : « *ou tou avèg kòman ou fè konnen pwodwi a pa bon* »

### **Double discrimination**

En tant que personne handicapée et en tant que femme, elles admettent qu'il est plus difficile pour une femme handicapée d'avoir une liaison amoureuse encore moins de contracter un mariage. Accepter de se marier avec une femme handicapée serait une erreur grave ou une faveur d'après la mentalité de beaucoup de gens. Et comme résultat, elles sont le plus souvent engrossées par des hommes qui ne prennent pas leur responsabilité paternelle.

Les femmes en situation de Handicap déclarent avoir une considération spéciale (adaptée à leur cas) par les membres du personnel médical, mais sont très mal vues par les autres composantes de la population. La grossesse et la maternité des femmes handicapées sont considérées comme gênantes et sont souvent associées à l'abus sexuel. D'autres personnes voient cela comme un crime (viol) sans savoir si cette grossesse est voulue ou pas par cette femme handicapée, ces propos sont souvent utilisés : « *kilès moun kifè krim sa a ?* » ; comme si une femme handicapée serait dépourvue de sa capacité de procréation ou n'avait pas ce droit.

- **A propos de Violence et Prise en Charge**

Nous avons relevé des cas de femmes victimes de violence verbale. Nous n'avons pas décelé des cas de violence physique et sexuelle dans ce groupe mais les participantes reconnaissent des femmes victimes de violence sexuelle. A cause de leur handicap, ces femmes particulièrement les handicapées visuelles deviennent plus vulnérables aux violences. Des fois, on les considère comme des objets sexuels et le viol est même vu comme une faveur faite à cette femme handicapée violée.

***Obstacle pour les plaintes***

C'est difficile pour la victime ou ses parents de porter plainte car on peut même les ridiculiser. Ainsi, violer une femme handicapée n'est pas souvent conçu comme un mal mais plutôt comme une faveur... « *bon yo tou fè w goute bagay la, ou te ka pa janm goûtè l* » sont des fois les propos tenus par certaines personnes. Et en plus, elles déclarent ne pas connaître des institutions qui se chargent réellement des femmes handicapées victimes de violence. Elles ajoutent que les organisations féministes devraient mettre un accent particulier sur les violences dont sont victimes les femmes handicapées.

- **Accès aux services de soins de santé et de protection**

Les femmes handicapées déclarent ne pas avoir accès aux services de santé et de protection régulièrement. Elles n'ont aucune assurance en cas de maladie et sont livrées à elles-mêmes pour couvrir leurs frais hospitaliers et autres. Le Ministère à la Condition Féminine et aux Droits des Femmes(MCFDF), la Secrétaire d'État pour l'Intégration des Personnes Handicapées, ainsi que la Caisse d'Assistance Sociale ne fournissent qu'un service précaires au profit des personnes en situation de handicap. La situation des femmes handicapées ayant des enfants (surtout les cas des familles monoparentales) est plus critique. Ces femmes demandent une prise en charge spéciale de la part des institutions publiques œuvrant dans le domaine social, une carte d'assurance santé, un accompagnement financier et la sensibilisation sur le respect des personnes handicapées.

## 1.2. Rapport de Focus Group réalisé à UFMORH (Union des femmes à mobilité Réduite d'Haïti)

**Présentation des Participantes :** Ce focus group a été lors d'une activité réalisé par UFMORH avec la présence de 12 femmes handicapées (handicapées visuelles, sensorielles et motrices). La moitié de ces femmes handicapées soit six (6) sont handicapées à la naissance ; les six (6) autres sont devenues handicapées après leur naissance.

### **Handicap/ Discrimination :**

Ces femmes définissent le handicap comme une déficience physique ou mentale chez une personne paralysant ainsi certaines de leurs fonctions physiques, sensorielles ou mentales. Ces dernières considèrent aussi l'aspect social du handicap, c'est-à-dire, les obstacles et limitations liés à l'environnement social.

L'une d'entre elles déclarent se sentir bien malgré son handicap. Celle -ci déclare ne pas se sentir discriminée ; son seul problème c'est son handicap physique lui empêchant certaines fois de sortir. Les autres déclarent qu'elles sont très souvent discriminées par la société.

«*Lòt moun ki andikape ak moun ki pa andikap ekonn fawouche nou* ». En ce sens, être handicapée constitue un fardeau, quelque chose de dérangent pour la société.

La question de double discrimination est aussi révéler dans ce focus group, en tant que personne handicapée et en tant que femme, elles admettent qu'il est très difficile pour une femme handicapée d'avoir une liaison intime avec un homme et d'être la génitrice d'un enfant. Fort souvent, les hommes ont peur que leur progéniture ne développe le handicap de leur mère.

### **Violence/ Prise en Charge**

#### ***Banalisation de la violence***

Les enquêtées affirment que les femmes sourdes sont sujettes à des violences sexuelles. Mais, dans beaucoup de cas, ces actes restent secrets et ne sont pas condamnés comme des actes odieux. Il y a donc une certaine tolérance à l'égard des actes violences sexuelles commises sur les femmes et filles en situation de handicapées

### **Accès aux services de soins de santé et de protection**

Leur accès aux services de santé et de protection est difficile. Elles doivent se débrouiller elles-mêmes pour avoir accès aux services sanitaires et n'ont presque pas d'assistance. Et l'absence d'interprètes entrave leur communication avec les membres du personnel médical. Ainsi, elles réclament un meilleur encadrement, le respect de leurs droits. Elles ignorent des institutions à contacter si elles sont victimes de violences.

Il semblerait que les personnes mobiles s'érigent en ayant droit à l'utilisation des espaces publics (Rues, Ecoles, Eglise, espaces de loisirs ect.). On assiste à une perte d'identité voir même un processus de deshumanisation qui substitue toute personne handicapée à sa situation de handicap. La perte des droits fondamentaux comme droit au travail, droit à l'éducation, en particulier le droit à la sante sexuel être productif pour les femmes en situation de handicap et considère le viol comme seul moyen pour ces dernières de prendre part à une vie sexuelle active et épanouie. En résumé cela occasionne une perte quasi-totale pour les femmes en situation de handicap du pouvoir de décider sur leur corps

## V. Rapport des entrevues institutionnelles

Nous avons aussi réalisé trois (3) entrevues institutionnelles :

- 1) l'école de Saint-Vincent,
- 2) JOSE
- 3) La clinique « Pranmenm » de Médecins Sans Frontières

### 5.1. Rapport entrevue réalisée à l'école Saint-Vincent

#### **Présentation de l'institution**

L'école Saint Vincent (Port-au-Prince) a été fondée par Sister John Margareth en 1940. Au fil du temps l'école devient accessible à plus d'enfants handicapés. Selon la directrice pédagogique, elle compte plus de trois cents (300) élèves. Elle compte plus de garçons que de filles<sup>11</sup>. L'école fournit une formation scolaire adaptée aux personnes handicapées en fonction du handicap de chaque enfant. Elle organise des activités parascolaires leur permettant de s'épanouir.

#### **Perception de l'institution sur la violence faites aux femmes en situation de Handicap**

A l'école, on ne fait pas face spécifiquement à des cas de filles victimes de violences mais pour les cas qu'elle connaisse, les violences faites sur les femmes handicapées sont dues à leur vulnérabilité par rapport à leur handicap surtout pour les personnes aveugles et les personnes sourdes (elles ne peuvent s'exprimer...crier au secours..., voir leur agresseur et se défendre).

Pour prévenir les violences faites envers les femmes handicapées, Madame Jislaine GUERRIER, la directrice pédagogique de ladite institution déclare qu'on devra entamer une grande campagne de sensibilisation (radio-télé) contre les violences faites aux filles/ femmes handicapées, que l'Etat doit mettre en place des structures de prise en charge de ces femmes et que des suivis doivent être effectués auprès des filles/femmes victimes de violence (dédommagement des victimes et sanction pour les agresseurs).

---

<sup>11</sup>Mais la directrice n'avait pas les données chiffrées exactes pour nous renseigner en ce moment

## **5.2.Rapport entrevue réalisée àJOSE**

### **Présentation de l'institution**

JOSE : Jeunes Organisés pour une Société Emancipée, (FONTAMARA) créée après le séisme du 12 janvier 2010, est une organisation à but non lucratif travaillant au niveau de l'éducation inclusive. Elle prône l'intégration des personnes handicapées en milieu scolaire, l'accessibilité à l'école (pédagogie, méthodologie, matériels adaptés aux personnes handicapées) et lutte pour la protection de l'enfant contre toutes les formes de discriminations. Elle réalise des interventions auprès des parents de personnes handicapées et des sensibilisations sur la nécessité d'intégrer les personnes handicapées en milieu scolaire. Des séances sur l'égalité des sexes et violence basée sur le genre sont des fois réalisées au sein de l'organisation.

### **Avis de l'institution sur la violence faites aux femmes en situation de Handicap**

L'institution n'a pas l'habitude de recevoir et de traiter des cas de violence. Cependant, le superviseur de ladite organisation connaît des cas de ce genre. A son avis, cela est dû à la conception machiste de notre société, ce qui rend les femmes vulnérables et encore plus les femmes handicapées. Ainsi, beaucoup plus de séances devraient être réalisées sur les droits des femmes et des personnes handicapées. Pour la prise en charge, il doit y avoir au Ministère à la Condition Féminine et aux Droits de la Femme(MCFDF) une section chargée de gérer les cas des femmes handicapées.

### **Recommandation de JOSE par rapport l'accès aux services**

Pour faciliter l'accessibilité des personnes handicapées aux soins de santé et services de protection on doit : faire appliquer les lois relatives à l'intégration des personnes handicapées, mettre un fonds disponible pour elles, et des manifestations doivent être organisées par elles pour faire pression sur l'Etat afin que celui-ci soit plus dynamique dans la mise en œuvre d'une politique d'intégration des personnes handicapées. Il a fini par dire qu'il devrait y avoir une infirmerie dans chaque bureau.

### **5.3.Rapport entrevue réalisée à La clinique « Pranmenm » de Médecins Sans Frontières**

#### **Présentation de l'institution**

La clinique « Pranmenm » (Delmas) est issue d'un projet de Médecins Sans frontières débuté le 25 mai 2015. Cette cellule prend en charge des personnes victimes de violences basées sur le genre (95% sont des filles/femmes). Elle travaille aussi dans la mobilisation communautaire en réalisant des sensibilisations sur les violences basées sur le genre et le harcèlement sexuel. Elle ne fait pas de sensibilisations sur le respect des droits des personnes handicapées de manière spécifique mais intègre le volet de le handicap dans les formations comme une vulnérabilité à la violence basée sur le genre.

L'institution n'a pas de dispositif d'accueil adapté aux personnes handicapées mais elle recroît des cas de fille/ femmes handicapées victimes de violence. La prise en charge s'effectue à plusieurs niveaux : sanitaire, psycho-sociale ; Au niveau légal il ya une équipe de travailleurs sociaux qui réfèrent les victimes aux instances concernées comme la Brigade de Protection des Mineurs (BPM), le Bureau International des Avocats (B.A.I) et s'assurent que des suivis sont effectués. Elle collabore avec des instances comme UNICEF pour la réinsertion des filles victimes. (83% des victimes reçues sont des mineures).

#### **Perception /recommandation de l'institution sur la violence faites aux femmes handicapées**

Selon le Coordinateur de ce projet, Prosper NDUMURARO, les causes des violences faites aux filles/ femmes handicapées sont multiples. La violence dit-il est liée à une inégalité de pouvoir, à la vulnérabilité de le handicap, la vulnérabilité économique, la promiscuité, la vulnérabilité sécuritaire...Pour résoudre ce problème, on doit accentuer sur la prévention, mettre en place des centres spécialisés pour filles/femmes handicapées victimes de violence.

## VI. Conclusion

Cette étude nous a permis d'avoir une meilleure compréhension de la situation des filles/femmes handicapées dans les zones ciblées telles que: Carrefour, Port-au-Prince et Delmas. Nous avons pu faire plusieurs constats qui doivent être analysés en profondeur afin de parvenir à l'amélioration des conditions des personnes handicapées particulièrement les filles/femmes handicapées, à l'éradication des violences commises sur ces dernières et à l'augmentation de leur accessibilité aux soins de santé et aux services de protection. Loin d'être exhaustive, cette recherche apporte son humble contribution dans le secteur « Genre et Handicap ».

Au cours des entrevues individuelles, seulement 49% des enquêtées ont déclaré avoir des moyens d'adaptation. Cependant, parmi ces dernières, certaines ont ajouté que les moyens d'adaptation mis à leur disposition sont de mauvaise qualité « *ti chez la pa bon, l ap plede lage mwen atè* ». De surcroît, plus de la moitié des enquêtées soit 57.69% déclarent ne pas bénéficier d'appui psychosocial.

En ce qui concerne la section « Activités professionnelles/économiques », seulement une très faible quantité des enquêtées constituant l'échantillon à partir duquel nous avons réalisé les entrevues individuelles n'exercent aucune activité académique/professionnelle ou économique. Cependant, dans le cadre de nos focus group, c'est plutôt différent puisque les participantes relatent beaucoup le fait qu'elles n'aient pas de revenus pouvant leur permettre de subvenir à leurs besoins. Cette réalité s'est manifesté de façon plus évidente lors de notre focus group à la FHASHAA où certaines participantes ont exposé le problème de chômage auquel font face les femmes handicapées. Il est important de mentionner que la situation est beaucoup plus compliquée dans le cas de celles qui ont la lourde responsabilité d'élever toutes seules leurs progénitures.

Cette étude nous permet aussi de prendre en compte la **double discrimination** basée d'une part sur le genre et d'autre part sur le handicap dont elles sont victimes.

Souvent considérées comme des êtres asexués ou dans un autre cas, simplement utilisées comme des objets sexuels par l'homme qui choisit de vivre avec une femme handicapée L'homme handicapé est plus souvent accepté (surtouts 'il a les moyens financiers). En ce sens, les femmes handicapées se disent plus discriminées par rapport aux hommes handicapés. Et

selon l'enquête, seulement 7 parmi les 69- soit 13.43% (en âge de se marier ou d'avoir une liaison légale)- ont ce type de relation.

Nous pouvons donc voir à quel point les femmes handicapées sont discriminées ; 78.52 % des entrevues individuelles et les témoignages retenus dans le cas de nos focus group le prouvent. Et ce, elles subissent des discriminations de toutes sortes telles que : ne pas pouvoir émettre leurs opinions, être mises à l'écart etc... Il est vrai que bon nombre d'entre elles disent se sentir bien malgré leur handicap mais en grande partie, elles doivent cela au soutien de leurs proches. Ainsi, ces gens peuvent être discriminées dans la rue, à l'église ou autre espace public mais beaucoup d'entre elles ont le courage de surmonter ces discriminations et se considérer comme une personne à part entière.

En ce qui a trait aux violences, la situation est plus criante car toutes les femmes handicapées dans le cadre de cette enquête ont déclaré subir des violences au moins une fois dans leurs vies- qu'il s'agisse de violences physiques, verbales, psychologiques ou sexuelles.

D'autres facteurs comme le manque d'estime de soi, la peur de l'agresseur, les déficiences motrices et sensorielles, la méconnaissance de leurs droits....augmentent de plus en plus la vulnérabilité des femmes handicapées aux violences de toutes sortes.

En outre, les cas de violences faites sur les femmes handicapées sont rarement transférés aux autorités judiciaires (la majorité de ces femmes ne porte pas plainte) et ce, pour plusieurs raisons : soit par peur de l'agresseur qui souvent fait partie de ses proches ou par peur d'être ridiculisée puisque cela est considéré comme normal et, s'il s'agit de violence sexuelle, on peut même considérer l'acte comme une faveur.

Un autre facteur important à considérer est la méconnaissance d'une bonne partie des enquêtées soit 77.9% des dispositions légales protégeant les personnes handicapées.

Nous devons aussi noter l'inaccessibilité des femmes handicapées à des soins de santé plus particulièrement à des soins spécifiques aux femmes.

## VII. Recommandations

Par rapport à tous ces problèmes, de sérieuses actions doivent être entreprises pour l'intégration effective des personnes en situation de handicap, particulièrement les femmes et les filles handicapées.

La prévention et l'éradication des violences commises sur elles tout en facilitant leur accès aux soins de santé et aux services de protection. Aussi, nous adressons les propositions suivantes:

- Mettre en place une base données contenant les informations et revendications des femmes handicapées haïtiennes
- Plaidoyer pour que les besoins et revendications des femmes handicapées soient prises en compte dans les politiques publiques du pays.
- Travailler à l'autonomisation financière des femmes handicapées en mettant en place pour elles de programmes de formation professionnelle et universitaires, des programmes de micro- crédit et en prônant (facilitant) leur insertion socio-professionnelle
- Doter les associations de personnes handicapées de l'outil de genre et les associations féministes de la spécificité du handicap afin que celles-ci puissent comprendre la relation entre genre et handicap et ainsi mieux appréhender les cas de femmes handicapées victimes de violence.
- Recenser les cas de femmes handicapées victimes de violences tout en créant une base de données sur cette question
- Faciliter l'accessibilité (accessibilité physique, interprètes du langage des signes..) des femmes handicapées aux centres de prise en charge de violences basées sur le genre
- Intégrer la spécificité du handicap dans les centres de prise en charge de violence basée sur le genre et former le personnel de toutes les institutions concernées (personnel médical, psychologues, travailleurs sociaux, avocats, juges, policiers) sur le traitement à attribuer aux femmes handicapées victimes de violences
- Augmenter les centres et institutions de prise en charge de violences commises sur les femmes tout en ayant soin de créer une cellule spécifique traitant particulièrement de cet aspect (handicap) de la VBG
- Vulgariser les institutions de prise en charge des violences commises sur les femmes et informer la population en général et spécifiquement les filles/ femmes handicapées des procédures à entamer si elles sont victimes de violences

- Encourager les femmes handicapées à porter plainte en cas de violence et porter la société à prendre conscience de la gravité de telles actions par des séances de formation
- Assurer les suivis des dossiers (suivis médicaux, appui psycho-social et suivis judiciaires)
- Entamer des campagnes de sensibilisations sur le respect des personnes handicapées et la violence basée sur le genre (radios-télévisions- réseaux sociaux-églises-écoles- de porte en porte)
- Intégrer un programme d'éducation sensible au genre et au handicap dans nos écoles, nos centres professionnels et universités afin de familiariser nos enfants et nos jeunes dès à la base des principes du CEDEF, CDPH et de la loi sur l'intégration des personnes handicapées publiée le 22 mai dans le journal officiel haïtien
- Faciliter l'accessibilité des filles/ femmes handicapées aux soins de santé par l'établissement et le financement d'un système d'assurance médicale
- Mettre une cellule traitant des cas de violence basée sur le genre (VBG) au Bureau de la Secrétaire d'Etat à l'Intégration des personnes Handicapées.

## **VIII.**

### **ANNEXES**

- 1) Présentation des Institutions**
- 2) Des outils de collecte des données**

### **Présentation d'institutions de Protection, de Plaidoirie et de services sociaux)**

Puisqu'il n'existe pas d'institutions qui traitent pas de manière spécifique le cas des femmes handicapées victimes de violences, nous avons aussi présenté d'une part, des institutions qui interviennent globalement dans le domaine de la violence basée sur le genre (VBG) et d'autre part, des institutions travaillant avec les handicapées. Ces organisations peuvent référer, aider ou accorder une assistance aux filles/femmes handicapées en cas de violences.

### **Information sur Institutions pour VBG (Violence Basée sur le Genre) SOFA / MSF/ MCDF**

<b>Nom</b>	<b>Localisation</b>	<b>Service</b>
KOMISYON FANM VIKTIM POU VIKTIM ( <b>KOFAVIV</b> )	23, Rue Legros, DELMAS 40A, Port-au-Prince, Haïti	La KOFAVIV dispose d'un service de call-center pour les filles/femmes victimes de violence disponible 24h/ 24 qui est le 572
MINISTERE A LA CONDITION ET AUX DROITS DES FEMMES( <b>MCFDF</b> )	19, Rue Magny, Port-au-Prince, Haïti	
SOLIDARITE FANMAYISYENN( <b>SOFA</b> )	9, Rue VillemenaY, Bois-Verna, Port-au-Prince, Haïti	
CLINIQUE PRAN MENM DE MEDECINS SANS FRONTIERES	4,RueBazile, Delmas 33, Port-au-Prince, Haïti	

## Présentation d'institutions de Protection, de Plaidoirie et de services sociaux pour personnes handicapées

Nom	Localisation	Service
BUREAU DE LA SECRETAIRERIE D'ETAT A L'INTEGRATION DES PERSONNES HANDICAPEES ( <b>BSEIPH</b> )	13, rue Senghor, Nazon, Port-au-Prince, Haïti	
E S P E R E S a n t S a n t e M a n t a l	Thomassin 25, Pétion-Ville, Port-au-Prince, Haïti	
Société Haïtienne d'Aide aux Aveugles ( <b>SHAA</b> )	12, Rue V.Ricourt, Delmas 33, Port-au-Prince, Haïti	
Jeunes Organisés pour une Société Emancipée ( <b>JOSE</b> )	Fontamara 31, Carrefour, Port-au-Prince, Haïti	

## Annexe 2 : Outils Collecte des données

### 1) GUIDE D'ENTRETIEN INDIVIDUEL:

#### Violence basée sur le genre /Accès aux services de santé et de protection des personnes(filles/femmes) en situation de handicap

Date: \_\_\_\_\_

Lieu: \_\_\_\_\_

**Introduction :** IDEH est une organisation locale à vocation féministe qui travaille sur un Projet intitulé **CommunityBased Protection** financé par la **Christian Blind Mission (CBM)**. Ce projet est réalisé en collaboration avec **JOSE** et **ESPERE**. Il vise à analyser les violences dont sont victimes les femmes et les filles en situation de handicap, à promouvoir le respect des droits et la protection des personnes en situation de handicap et de favoriser leur accès aux services publics.

Merci de votre participation, elle sera inestimable cette recherche.

**Objectif de l'enquête :** Le but de cette étude est de relever des cas de violence ayant été commis sur des femmes et des filles en situation de handicap, d'avoir une idée sur le nombre de cas qui ont été rapportés auprès des services de prise en charge (santé, justice et psycho-social), des suivis effectués et d'examiner leur accès à des services de santé et de protection.

#### **Consentement et Confidentialité**

**La participation est volontaire:** Votre participation à cette entrevue est entièrement volontaire. Vous pouvez décider de ne pas répondre à une question particulière ou de retirer votre participation complètement à tout moment.

Avez-vous des questions sur le consentement?

**Les réponses sont confidentielles:** Votre identité ne sera pas liée à vos réponses. Autrement dit, nous n'utiliserons pas les informations qui pourraient vous identifier, comme votre nom ou vos caractéristiques personnelles. Les données que nous collecterons de cette entrevue resteront confidentielles, réservées aux membres de l'équipe de recherche.

**1. Informations personnelles**

1-Sexe :

2- Age :

3-Commune :

4-Statut Matrimonial :

5- Activités économiques/Profession :

**Handicap/ Discrimination**

A travers cette section, nous voulons considérer les différents types d'handicap, les moyens d'adaptation mis à la disposition des personnes handicapées et analyser les discriminations faites à l'égard des filles/femmes handicapées sous deux angles : le genre et le handicap.

**2. Précisez votre type de handicap :**.....

**3. Etes-vous handicapée à la naissance ou êtes- vous devenue handicapée après votre naissance ?**.....

Si c'est après votre naissance, quelle a été la cause de votre handicap et dans quel contexte êtes-vous devenue handicapée et à quelle

âge?.....  
.....

**4. Quel moyen d'adaptation est mis à votre disposition (Canne, chaise roulante, déambulateurs ou autres) ?**.....

**5. Connaissez-vous le langage des personnes sourdes-muettes ? (cas des sourds-muets) ?**.....

**6. Connaissez-vous l'écriture en braille ? (cas des aveugles)**.....

**7. -Comment vivez-vous votre situation de handicap ?**.....  
.....

**8. Avez-vous déjà été discriminée par rapport à votre handicap ?**.....

**9. Si oui, par qui et dans quel contexte ?**.....

**10. Avez-vous déjà été discriminée à la fois par rapport à votre handicap et par rapport à votre sexe ? (le fait d'être femme vous fait-elle vivre votre handicap d'une manière particulière ?)**.....  
.....

## Libre

opinion<sup>12</sup> : .....

.....

### III-Violence et Prise en charge

- Cette section vise à analyser les violences dont sont victimes les filles/ femmes handicapées (types de violence, par qui, dans quel contexte..) ainsi que la prise en charge des cas de violence (difficultés rencontrées, suivis, services offerts).

#### 11. Avez-vous déjà été victime de violence ? Si oui, quels types de violence ?

	J a m a i s	U n e f o i s	P l u s i e u r s f o i s	S o u v e n t o u l o n g t e m p s
<i>V i o l e n c e s p h y s i q u e s</i>				
- G i f l e , c o u p				
- Tabassage (coups violents pour blesser)				
-Menace avec une arme, menace d'étranglement ou autre menace de mort				
-Enfermer ou empêcher de sortir avec brutalité				
-Empêcher de rentrer chez soi avec brutalité				
- Refuser des soins de santé				
arrestation, emprisonnement				
<i>V i o l e n c e s s e x u e l l e s</i>				
-Imposer des rapports sexuels				
-Imposer des pratiques sexuelles non désirées				
-Imposer du sexe avec d'autres personnes				
-Avances sexuelles déplaisantes, attouchements				
-Imposer les images pornographiques				
-Voyeurisme ou exhibitionnisme				
- Suivre avec insistance				
	J a m a i s	U n e f o i s	P l u s i e u r s f o i s	S o u v e n t o u l o n g t e m p s
A u t r e s v i o l e n c e s s e x u e l l e s				

<sup>12</sup>Dans ces sections, vous pouvez faire des remarques, suggestions, recommandations ou relater un aspect qui n'a pas été abordé dans le guide d'entretien.

<i>Violences verbales</i>				
-insultes discriminatoires liées à votre handicap				
- injures sexistes				
<i>Violences psychologiques, morales</i>				
- S'en prendre aux enfants				
-Contrôler les sorties et relations, t'isoler				
-Mépriser, dévaloriser, dénigrer, ou Culpabiliser				
- Te mettre à l'écart				
- refus d'un service public,				
-refus de vente, d'entrée dans une boîte				
Autre violence morale				
<i>Les violences économiques</i>				
-Empêcher l'accès aux ressources (du couple, de la famille)				
-Dépenser tes ressources sans ton accord				
-Refuser un emploi, un crédit,				
Autre violence économique =				
<i>Violence auto infligées</i>				
- Pensées suicidaires, tentatives de suicide, suicide				
- Sévices auto-infligés, ex. automutilation				

**12. Si oui, par qui ?**

<b>1. Les violences interpersonnelles</b>					
<i>1.1. Violence de membres de la famille</i>					
P è r e o u f r è r e ,					
Autres membres de la famille					
Toute la famille ensemble					
<i>1.2. Violence d'un (e) partenaire intime</i>					
Partenaire masculin					
Partenaire féminin					
Partenaire occasionnel					
Dans une relation stable					
<i>1.3. Détenteurs d'autorité, de pouvoir</i>					
Prêtres et autres autorités religieuses					
E m p l o y e u r s o u c h e f					
Gardiens de prison, policier, gendarme					
E n s e i g n a n t s					
Médecin ou autre soignant(e)					
Employés de l'administration					
Employés de l'ONU, d'une ONG.					
2. Les violences « collectives » (plusieurs personnes à la fois)					
Q u i d ' a u t r e ?					

**13. Avez-vous rapporté votre cas de violence dans une organisation ou institution publique traitant de cette question ? .....**

**14. Si oui, dans quelles (s) institutions ?.....**

**15. Comment a été la prise en charge ? ( des poursuites légales ont -elles été effectuées, avez-vous bénéficié de services de santé, avez-vous bénéficié d'un accompagnement psycho-social).....**  
 .....  
 .....

- 16.** Avez-vous été satisfaite de la prise en charge ? Si oui, pourquoi ? Si non, pourquoi ?.....  
.....  
.....
- 17.** D'après vous, qu'est-ce qui empêche aux filles/femmes victimes de violence de porter plainte et de chercher de l'aide ?.....  
.....  
.....
- 18.** Connaissez-vous une fille /femme ayant été victime de violence ? Si oui, quel type de violence, par qui et dans quel contexte ?.....  
.....  
.....
- 19.** D'après vous, quelles sont les causes des violences subies par les filles et femmes handicapées ?.....  
.....  
.....
- 20.** Quelles sont les difficultés rencontrées par les filles/femmes en situation de handicap pour avoir une prise en charge intégrale en cas de violence ?.....  
.....  
.....
- 21.** Quelles seraient les dispositions à prendre pour prévenir les violences subies par les filles et femmes en situation de handicap ?.....
- 22.** Connaissez-vous des organisations ou institutions publiques qui se chargent des violences faites aux filles/femmes en situation de handicap ?

INFORMATION SUR L'INSTITUTION	S E R V I C E S O F F E R T S
-------------------------------	-------------------------------

LOCALISATION	N O M	ASSISTANCE LEGALE	ACCOMPAGNEMENT PSYCHOSOCIALE	SOINS MEDICAUX

**Libre**

**opinion**.....  
 .....  
 .....

**Accès aux services de santé et de protection**

Cette section vise à examiner l'accès des filles/femmes handicapées aux services de santé et de protection (défense de leurs droits/ appui en cas de discriminations, de violence. de violation de leurs droits.).

**23.** Visitez-vous régulièrement un médecin ? Combien de fois par année ?

.....

**24.** Bénéficiez-vous de services sanitaires spécifiques aux femmes (gynécologie, maternité...) ?

.....

**25.** Avez-vous déjà été discriminée par un agent

hospitalier ?.....

**26.** Bénéficiez-vous d'accompagnement psycho-social ?.....

**27.** D'après vous, quels sont les facteurs empêchant l'accès des personnes en situation de handicap aux service de santé et de protection( défense de droits, accompagnement psycho-social, matériels d'adaptation ?.

.....

.....

**28.** D'après vous, quelles dispositions devraient être prises pour faire respecter les droits des personnes en situation de handicap et faciliter leur accès aux services de santé et de protection ?.

.....

.....

29. Connaissez-vous les dispositions légales relatives aux droits de personnes en situation de handicap ?.....

**Libre**

**opinion** : .....

2) **Guide de Discussion Dirigée:**

**Violence basée sur le genre /Accès aux services de santé et de protection des personnes( filles/femmes)en situation de handicap**

Date: _____	Lieu: _____
Durée _____	

**Introduction :** IDEH est une association locale à vocation féministe qui travaille sur un Projet intitulé **CommunityBased Protection** financé par la **Christian Blind Mission (CBM)**. Ce projet est réalisé en collaboration avec **JOSE** et **ESPERE**. Il vise à analyser les violences dont sont victimes les femmes et les filles en situation de handicap, à promouvoir le respect des droits et la protection des personnes en situation de handicap et de favoriser leur accès aux services publics.

**Objectif de l'enquête :** Le but de cette étude est de relever des cas de violence ayant été commis sur des femmes et des filles en situation de handicap, d'avoir une idée sur le nombre de cas qui ont été rapportés auprès des services de prise en charge (santé, justice et appui psycho-social), des suivis effectués et d'examiner leur accès à des services de santé et de protection.

**Confidentialité et Règles du groupe:**

- Il est souhaitable que chaque membre du groupe s'assure de la confidentialité de tous ses membres.
- Les rapports des discussions faites dans le cadre de ce groupe seront utilisés uniquement dans le cadre de l'étude
- Le groupe est un espace sûr et positif. N'hésitez pas à discuter de vos pensées ouvertement. Toute personne a le droit d'étaler librement son point de vue
- Les membres du groupe doivent se respecter les uns les autres. Aucun propos injurieux ou discriminatoire ne doit être prononcé lors de vos interventions.

1. **Handicap / Discrimination**

A travers cette section, nous voulons considérer les différents types d'handicap, les moyens d'adaptation mis à la disposition des personnes handicapées et analyser les discriminations faites à l'égard des filles/femmes handicapées sous deux angles : le genre et le handicap

- Quelle définition donneriez-vous à la notion de handicap ?

Précisez votre type de handicap

Etes-vous handicapée à la naissance ou êtes-vous devenue handicapée après votre naissance ? Si c'est après votre naissance, quelle a été la cause de votre handicap et dans quel contexte êtes-vous devenue handicapée ?

- Quel moyen d'adaptation est mis à votre disposition (Canne, chaise roulante, déambulateurs ou autres) Connaissez-vous le langage des personnes sourdes-muettes ? (cas des sourds-muets) Connaissez-vous l'écriture en braille ? (cas des aveugles)
- Comment vivez-vous votre situation de handicap ?
- Avez-vous déjà été discriminée par rapport à votre handicap ?
- Si oui, par qui et dans quel contexte ?
- Avez-vous déjà été discriminée à la fois par rapport à votre handicap et par rapport à votre sexe ? (le fait d'être femme vous fait-elle vivre votre handicap d'une manière particulière)
- Connaissez-vous les dispositions légales relatives aux discriminations faites aux personnes en situation de handicap ?

## 2. **Violence/ Prise en charge**

Cette section vise à analyser les violences dont sont victimes les filles/ femmes handicapées (types de violence, par qui, dans quel contexte..) ainsi que la prise en charge des cas de violence (difficultés rencontrées, suivis, services offerts)

- Comment définissez-vous la violence ?
- Avez-vous déjà été victime de violence ? si oui, Quels types de violence ?
- Violences physiques (gifles, coups, tabassage, menace de mort...); violences sexuelles (imposer des rapports sexuels, Imposer des pratiques sexuelles non désirées, Avances sexuelles déplaisantes, attouchements, harcèlement...) Violences verbales (insultes discriminatoires liées à votre handicap, votre sexe), Violences morales (contrôler les sorties et les relations, t'isoler, Mépriser, dévaloriser, dénigrer, ou Culpabiliser), violences sexuelles (Empêcher l'accès aux ressources, empêcher l'accès à un emploi, à un crédit), violences auto-infligées (Pensées suicidaires, tentatives de suicide, suicide). Racontez-nous votre expérience. Par qui ? (Membres de la famille, autorités, collègues de travail, patrons, partenaires intimes....)
- Avez-vous rapporté votre cas de violence dans une organisation ou institution traitant de cette question ?

Comment a été la prise en charge? (des poursuites légales ont -elles été effectuées, Avez-vous bénéficié de services de santé, avez-vous bénéficié d'un accompagnement psycho-social)? Avez-vous été satisfaite de la prise en charge ? Connaissez-vous une fille /femme ayant été victime de violence ? Si oui, quel type de violence, par qui et dans quel contexte ? Racontez-nous son expérience ? Avait-elle porté plainte ? A-t-elle été satisfaite de la prise en charge ?

- D’après vous, quelles sont les causes des violences subies par les filles et femmes handicapées ? Qu’est-ce qui empêche aux filles/ femmes victimes de violence de porter plainte et de chercher de l’aide ? Quelles sont les difficultés rencontrées par les filles/femmes en situation de handicap pour avoir une prise en charge intégrale en cas de violence ? Quelles seraient les dispositions à prendre pour prévenir les violences subies par les filles et femmes en situation de handicap ?
- Connaissez-vous des organisations ou institutions publiques qui se chargent des violences faites aux filles/femmes en situation de handicap ?

### 3. Accès aux services de santé et de protection

Cette section vise à examiner l’accès des filles/femmes handicapées aux services de santé et de protection (défense de leurs droits/ appui en cas de discriminations, de violence. de violation de leurs droits.).

- Avez-vous accès à des soins de santé ? A quelle fréquence ?
- Bénéficiez-vous de services sanitaires spécifiques aux femmes (gynécologie, maternité) ?
- Avez-vous déjà été discriminée par un agent hospitalier Bénéficiez-vous d’accompagnement psycho-social ? D’après vous, quels sont les facteurs empêchant l’accès des filles/ femmes aux services de sante et de protection ? ? D’après vous, quelles dispositions devraient être prises pour faire respecter les droits des personnes en situation de handicap, les protéger contre les discriminations et violences de toutes sortes et faciliter leur accès aux services de santé et de protection ?

## Liste des participantes

	<b>N o m s</b>	<b>P r é n o m s</b>	Numéros de téléphone	<b>E m a i l</b>	<b>O r g a n i s a t i o n</b>
<b>1</b>					

2					
---	--	--	--	--	--

### 3) GUIDE D'ENTRETIEN INSTITUTIONNEL

#### Violence basée sur le genre /Accès aux services de santé et de protection des personnes (filles et femmes) en situation de handicap

Date: _____ Lieu: _____ Durée _____ Institution : _____
---

**Introduction :IDEH** est une organisation locale à vocation féministe qui travaille sur un Projet intitulé **CommunityBased Protection** financé par la **Christian Blind Mission (CBM)**. Ce projet est réalisé en collaboration avec **JOSE** et **ESPERE**. Il vise à analyser les violences dont sont victimes les femmes et les filles en situation de handicap, à promouvoir le respect des droits et la protection des personnes en situation de handicap et de favoriser leur accès aux services publics.

Merci de votre participation, elle sera inestimable cette recherche.

**Objectif de l'enquête :** Le but de cette étude est de relever des cas de violence ayant été commis sur des femmes et des filles en situation de handicap, d'avoir une idée sur le nombre de cas qui ont été rapportés auprès des services de prise en charge (santé, justice et psycho-social), des suivis effectués et d'examiner leur accès à des services de santé et de protection

#### **Consentement et Confidentialité**

**La participation est volontaire:** Votre participation à cette entrevue est entièrement volontaire. Vous pouvez décider de ne pas répondre à une question particulière ou de retirer votre participation complètement à tout moment.

Avez-vous des questions sur le consentement?

**Les réponses sont confidentielles:** Votre identité ne sera pas liée à vos réponses.et les données et informations recueillies sur votre institution seront utilisées uniquement dans le cadre de cette enquête. Les données que nous collecterons de cette entrevue resteront confidentielles, réservées aux membres de l'équipe de recherche. Et la divulgation de toute information sur l'institution se fera avec votre autorisation.

### Guide d'entretien

#### 1. Présentation de l'Institution

A travers cette section nous voulons avoir une idée de la philosophie de l'organisation, de son public cible, de son champ d'intervention et ses approches.

Faites-nous une brève présentation de votre institution?(champ d'intervention/public cible/interventions réalisées). Intervenez-vous dans le domaine du handicap ou de la violence basée sur le genre?.....

**2. Votre institution dispose-t- elle de dispositifs d'accueil adapté aux personnes en situation de handicap ?.....**

**3. Si oui, quels sont ses dispositifs ?**

.....  
**Libreopinion** <sup>13</sup> .....

**2.Violence et prise en charge**

3. A travers cette section, nous voulons analyser les cas de violences rapportés à partir de cette institution (types de violence, nombre de cas rapportés, prise en charge, difficultés rencontrés...).

4. Avez-vous l'habitude de recevoir des cas de filles/femmes en situation de handicap victimes de violence ? Si oui, faites-nous une estimation du nombre de cas reçus. Quels types de violence ?.....

5. Comment effectuez-vous la prise en charge (soins sanitaires, Appui psycho-social,poursuites légales) ?.....

6. D'après vous, quelles sont les causes principales de la violence faites aux filles/femmes en situation de handicap ?.....

7. Quelles sont les difficultés que vous rencontrez dans la prise en charge des filles/femmes victimes de violence ?  
.....

---

<sup>13</sup> Dans ces sections, vous pouvez faire des remarques, suggestions, recommandations ou relater un aspect qui n'a pas été abordé dans le guide d'entretien.

8. Quelles devraient être les mesures à prendre pour prévenir les violences faites aux filles/ femmes en situation de handicap ?

.....

9. Quelles dispositions doivent être prises pour assurer une prise en charge intégrale des filles/femmes victimes de violence ?

.....

.....

**Libre**

**opinion :** .....

.....

**III-Accès aux services de santé et de protection**

Cette section considère les obstacles et les recommandations liées à l'accès des filles/femmes handicapées aux services de santé et de protection.

10. Qu'est-ce qui empêche l'accès des filles/femmes en situation de handicap aux services de santé et de protection?

.....

11. Quelles sont les dispositifs à mettre en place pour faire respecter les droits des personnes en situation de handicap et faciliter leur accès aux services de santé et de protection?

.....

12. Effectuez-vous des séances de sensibilisation ou de formations sur le respect des droits des personnes handicapées ou sur la violence basée sur le genre ?

.....

.....

**Libre**

**opinion :** .....

.....

.....



## IX. BIBLIOGRAPHIE

### Ouvrages

- ANGERS, Maurice. *Initiation à la méthodologie des sciences humaines*, 2005, Québec, les éditions CEC.
- Mme Maria Leonor Beleza, *la discrimination à l'encontre des femmes handicapées*, Septembre 2003, Editions du conseil de l'Europe

### Lois et conventions

- BUREAU DE LA SECRAITERERIE D'ETAT A L'INTEGRATION DES PERSONNES HANDICAPEES, Loi portant sur l'intégration des personnes handicapées, 21 mai 2012, Le Moniteur.

### Sitographie

- MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES ET DU TRAVAIL (MAST) SECRETAIRERIE D'ETAT A L'INTEGRATION DES PERSONNES HANDICAPEES (SEIPH), Politique Nationale du Handicap : Les grandes orientations, Septembre 2009, 220p, disponible en ligne sur [///C:/Users/CyberCentre/Downloads/Politique%20nationale%20du%20Handicap%20\(FuIl%20version\).pdf](///C:/Users/CyberCentre/Downloads/Politique%20nationale%20du%20Handicap%20(FuIl%20version).pdf) consulté le 19 mai 2017.
- ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE et BANQUE MONDIALE, Rapport mondial Handicap, 2011, Genève, Editions de l'OMS, 350p. disponible en ligne sur [http://www.who.int/disabilities/world\\_report/2011/summary\\_fr.pdf](http://www.who.int/disabilities/world_report/2011/summary_fr.pdf) consulté le 19 mai 2017
- PARLEMENT EUROPEEN, Direction générale des Politiques Internes, Département thématique C: *Droits des Citoyens et Affaires Constitutionnelles, Egalité entre les femmes et les hommes, Discrimination générée par l'intersection des dimensions du genre et du handicap*, 2013, disponible en ligne sur

[http://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/etudes/join/2013/493006/IPOL-FEMM\\_ET\(2013\)493006\(SUM01\)\\_FR.pdf](http://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/etudes/join/2013/493006/IPOL-FEMM_ET(2013)493006(SUM01)_FR.pdf) consulté le 19 mai 2017.

- WAHNICH, Stéphane, Enquêtes quantitatives et qualitatives, observation ethnographique. Trois méthodes d'approche des publics, disponible en ligne sur <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2006-06-0008-002.pdf> consulté le 19 mai 2017.